

Commune de Cléon

Département Urbanisme et Habitat
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
Service Urbanisme Instruction Autres Communes
Affaire suivie par Eric BLANCHARD \ EB
Téléphone :
Mail : eric.blanchard@metropole-rouen-normandie.fr
Déclaration Préalable Maison Individuelle n° DP 7617821
M0038
Dossier Reçu le 24/11/2021
Nature des travaux : **Extension et création d'un balcon**
Adresse des travaux : **423 Rue de Bedanne**
76410 CLEON

MAIRIE DE CLEON
Service destinataire :
COURRIER ARRIVE LE
21 DEC. 2021
Le Maire
à
Madame RAZZAGHI-KHAMSI Nooshkin
10 AVENUE CHAMPAUBERT
75015 PARIS

Maitre Benjamin Dewhurst
PIECE NO 23

Objet : Demande de pièce(s) manquante(s)

Madame,

Vous avez déposé le 24/11/2021 une demande de Déclaration Préalable Maison Individuelle.

Après examen des pièces jointes à votre demande, il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes ou insuffisantes :

- le formulaire de déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions, dûment complété et signé. En effet, les surfaces indiquées au paragraphe 4.2 de l'imprimé CERFA peuvent ne pas correspondre au projet et la ligne 1.2.2 de la page 7/8 n'est pas renseignée..
- DP6 : un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]. Les plans fournis correspondent à un projet antérieur, sans faire apparaître clairement le détail du projet objet de la Déclaration Préalable.

Je vous informe qu'en conséquence, et en application de l'article R.423-38 et suivants du code de l'urbanisme vous devez adresser ces pièces à la mairie **dans le délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier**. La mairie vous fournira un récépissé de dépôt de pièces complémentaires.

À défaut de production dans ce délai de l'ensemble de ces pièces, je considérerai que vous avez renoncé à votre projet et votre demande fera l'objet **d'une décision tacite d'opposition** conformément à l'article R.423-39 du code de l'urbanisme.

Le délai d'instruction de votre Déclaration Préalable Maison Individuelle ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception des pièces manquantes par la mairie**.

Je vous prie d'agréer, , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Rouen, le 16/12/2021
Pour le Maire et par délégation,
La Responsable du Service Urbanisme
Instruction Autres Communes
Aude GERVASON



Délais et voies de recours contre la présente lettre : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.